



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 122153

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dangers que fait peser la pratique des *piercings* sur la santé de nos concitoyens qui s'adonnent à ce phénomène. En effet, ce piercing peut, lors de son implantation puis pendant toute la durée de sa mise en place et même après avoir été retiré, être à l'origine de multiples incidents, souvent graves de conséquences, avec des séquelles parfois importantes. Les perçages du visage, notamment buccaux, se compliquent ainsi souvent de cicatrices hypertrophiques avec formation de bourrelets douloureux, d'altérations gingivales ou dentaires, de réactions inflammatoires associées. Par ailleurs, la pratique du perçage est laissée au libre exercice d'amateurs sans la moindre notion d'anatomie ni de chirurgie, avec les risques que l'on imagine quant à l'hygiène qui entoure la pratique de l'acte ainsi que concernant le manque d'information des personnes demandant à être percées sur les conséquences médicales que pourra avoir cet acte. Aussi, il lui demande s'il envisagerait favorablement une initiative législative visant à encadrer la pratique des *piercings*.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122153

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)